

LE BAREME DE PRET CRITERES D'ELIGIBILITE ET MODE D'INTERVENTION

QUI ?	CREATEUR	REPRENEUR	DEVELOPPEMENT
Projets éligibles	Entreprises créées depuis moins d'un an sauf exclusions	Entreprises reprises depuis moins d'un an sauf exclusions	Entreprises de moins de 5 ans présentant un besoin de financement pour : - créer un ou plusieurs emplois, - investir.
Plafonds (*)	17 500 €	25 000 €	15 000 € Dans la mesure où le solde dû à la date de la demande augmenté du prêt au développement ne dépasse pas 25 000 €
Montant Maximum (*)	7 500 € pour le premier emploi puis 5 000 € / par emploi créé dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus	10 000 € pour le premier emploi puis 7 500 € par emploi repris ou créé (3 maxi) dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus	5 000 € / par emploi créé (3 maxi) dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus et/ou INVESTISSEMENT à hauteur de 30 % du montant HT et plafonné à 7 500 €.
Durée du prêt (**)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)
Différé	3 mois maxi	3 mois maxi	3 mois maxi
Exclusions	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations Auto/micro-entrepreneurs
Conditions de réalisation	néant	Justifier du statut de gérant ou de Président du CA (dans le cas d'une reprise par une personne morale)	Pas de compte de résultat négatif Avoir fait au moins une année d'activité
(**) Evalué en dernier ressort par les membres du Comité d'Agrément dans la limite des besoins du porteur de projet et de ses capacités de remboursement.			
(*) La notion de plafond s'apprécie à la date de la demande de prêt par entreprise et par rapport au cumul des encours des créateurs de ladite entreprise.			

LE BAREME DE PRET

CRITERES D'ELIGIBILITE ET MODE D'INTERVENTION

SUR LE TERRITOIRE ARDENNE THIÉRACHE (Com Com Non Adhérente)

QUI ?	CREATEUR	REPRENEUR	DEVELOPPEMENT
Projets éligibles	Entreprises créées depuis moins d'un an sauf exclusions	Entreprises reprises depuis moins d'un an sauf exclusions	Entreprises de moins de 5 ans présentant un besoin de financement pour : • créer un ou plusieurs emplois, • investir.
Plafonds (*)	8 750 €	12 500 €	7 500 € Dans la mesure ou le solde dû à la date de la demande augmenté du prêt au développement ne dépasse pas 12 500 €
Montant Maximum (*)	3 750 € pour le premier emploi puis 2 500 € / par emploi créé dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus	5 000 € pour le premier emploi puis 3 750 € par emploi repris ou créé (3 maxi) dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus	2 500 € / par emploi créé (3 maxi) dans la limite du besoin de financement et du plafond ci-dessus et/ou INVESTISSEMENT à hauteur de 30 % du montant HT et plafonné à 7 500 €.
Durée du prêt (**)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)	60 mois maximum (inclus la durée du différé)
Différé	3 mois maxi	3 mois maxi	3 mois maxi
Exclusions	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations	Ambulants Commissionnaires, Mandataires Agriculteurs Locations gérances Sociétés civiles immobilières Associations Auto/micro-entrepreneurs
Conditions de réalisation	néant	Justifier du statut de gérant ou de Président du CA (dans le cas d'une reprise par une personne morale)	Pas de compte de résultat négatif Avoir fait au moins une année d'activité
(**) Evalué en dernier ressort par les membres du Comité d'Agrément dans la limite des besoins du porteur de projet et de ses capacités de remboursement.			
(*) La notion de plafond s'apprécie à la date de la demande de prêt par entreprise et par rapport au cumul des encours des créateurs de ladite entreprise.			